



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1561

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1561**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2015-2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016-1370 du 11 juillet 2016, le Conseil métropolitain a approuvé les orientations de la Métropole de Lyon en faveur du sport et du développement de la pratique sportive.

Parmi les orientations proposées, un soutien aux clubs sportifs est prévu à 3 niveaux : clubs professionnels, clubs de haut niveau amateurs, clubs de bassins de vie. L'ambition est de favoriser le renforcement des partenariats existants entre clubs et de nouvelles initiatives permettant un maillage progressif des clubs sur le territoire. Ce soutien prendra place en lien avec les Communes concernées. Les clubs professionnels et les clubs amateurs de haut niveau sont, en outre, des vecteurs incontestables de notoriété et de rayonnement de la Métropole hors de ses frontières.

Le soutien aux clubs amateurs de haut niveau, objet de la présente délibération, doit, notamment, permettre aux clubs sportifs concernés de développer ou de maintenir une formation des jeunes de haut niveau, de professionnaliser et pérenniser un encadrement technique garant des objectifs fixés (sportifs, éducatifs, sociaux, etc.). Les clubs de haut niveau amateurs ont, au même titre que les clubs de bassins de vie ou d'envergure locale, un rôle à jouer en matière de lien social : ils contribuent activement à l'objectif d'un mieux "vivre ensemble".

Cette aide aux clubs de haut niveau amateurs a été réaffirmée sur la base de critères de sélection renouvelés qui privilégient le niveau sportif.

Ainsi, seuls les clubs sportifs évoluant aux 2 échelons amateurs les plus hauts de leur discipline sportive au niveau national sont désormais soutenus (clubs évoluant en nationale 1 et nationale 2, fédérale 1 ou fédérale 2, etc.).

Pour certaines disciplines, dont les compétitions sont organisées différemment, les critères suivants sont désormais appréciés :

- le classement du club au niveau national dans sa discipline (selon les données de la fédération française de la discipline concernée),
- l'importance et le niveau qualitatif de la formation proposée aux jeunes, le nombre de jeunes issus du club ayant rejoint des pôles France ou équipes de France de jeunes.

Les comités sportifs départementaux des disciplines concernées fournissent, de leur côté, les données quantitatives et qualitatives nécessaires pour étayer cette analyse.

La présente délibération a pour objet la mise en œuvre de cette nouvelle orientation. Elle présente l'ensemble des subventions proposées en soutien des clubs amateurs de haut niveau, représentant des sports individuels et collectifs, pour la saison sportive 2015-2016.

La liste de ces clubs, constituée sur la base de ces critères, a vocation à évoluer dans le temps et sera, notamment, actualisée à la fin de chaque saison sportive en fonction des résultats obtenus par ceux-là (montée à l'échelon supérieur ou descente à l'échelon inférieur).

Pour la saison sportive 2015-2016, 48 clubs, parmi ceux qui ont déposé une demande de subvention auprès de la Métropole, répondent aux nouveaux critères définis ci-dessus. Les demandes de financement concernent le soutien au fonctionnement général du club, l'accompagnement des compétitions (notamment les frais de déplacement) ou des stages, la formation des jeunes et des entraîneurs ou la promotion du sport et son accès à tous. La proposition de subvention a été élaborée au regard des critères précités, du projet présenté par le club, des résultats sportifs de celui-ci, ainsi que des éléments budgétaires et qualitatifs présentés dans la demande de subvention.

Ces propositions de subventions représentent un montant total de 308 810 €, selon le détail présenté en annexe.

Le versement de la subvention interviendra au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur la base du dernier bilan et compte de résultat clos du club ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1°- Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement, dans le cadre du soutien aux clubs sportifs amateurs de haut niveau pour l'année 2015-2016, d'un montant total de 308 810 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant en annexe.

2°- Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3°- Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 324 - opération n° 0P39O3011A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.